

DOSSIER D'INFORMATION



EN FINIR AVEC LES ÉTABLISSEMENTS
PÉNITENTIAIRES POUR MINEURS

« Et moi, vous m'aurez pas comme ça. J'aime mieux crever dans la forêt que dans vos crèches ou dans vos pensions. Jamais vous me retrouverez. Jamais ! Mort aux vaches ! »

Le jeune Lebrac dans La guerre des boutons, film d'Yves Robert (1961).

Enfants déshérités du Capital,
rejetons du chômage et de la galère,
fils du béton et fille de l'atomisation, l'individualisme, la solitude,
gamins de la croissance et jeunes de la télé,
fils de rien ou fille de la misère...

Ces enfants perdus que le capitalisme démocratique n'a pas réussi à pacifier – à coup d'intégration, de « grands frères » ou à coup de tonfa –, il est désormais nécessaire de les isoler, de les cacher, de les enfermer loin des honnêtes gens, des serviles travailleurs, et des bons citoyens...

SEPTEMBRE 2007,

déjà quatre des sept Établissements Pénitentiaires pour Mineurs – en construction depuis deux ans – sont opérationnels. Ces prisons d'un nouveau type ont ouvert, début juin, leurs portes à quelques jeunes malchanceux, pour mieux les refermer brutalement derrière eux. Cellule, cour-sive, psychiatre, cellule, cours scolaires, matons, salle de sport, « éducateurs » en mal d'autorité, parloir, barreaux, juges, mur d'enceinte, béton, cellule, cellule, cellule... Voilà ce qu'attend les jeunes enfermés !



Depuis deux ans, pourtant, une lutte timide mais déterminée a vu le jour, notamment aux abords des sites de Lavaur (Tarn), Orvault (Loire-Atlantique), Meyzieu (Rhône) et Porcheville (Yvelines). De campagnes d'information en réunions publiques, d'occupations de chantier en sabotages, cette mobilisation contre les prisons pour mineurs a pris de multiples visages. Sachant que cette bataille est à peine commencée, voici un

état des lieux de la mise en place des EPM et des luttes et réflexions qui s'y opposent résolument. Même s'il est loin d'être exhaustif, ce « dossier d'information » propose de revenir sur l'historique, le contexte et la mise en oeuvre de la construction des prisons pour mineurs, avant d'avoir un aperçu de la mobilisation contre ces nouvelles taules (tracts & textes, chronologie des actions...). Les contacts des nombreux collaborateurs locaux pourront également intéresser certains... Enfin, un plan des chantiers, qui circulait en juillet 2007 sur internet [https://paris.indymedia.org/article.php?id_article=84016], est reproduit en annexe du dossier.

Toutes suggestions et compléments d'information sont évidemment les bienvenus, alors n'hésitez pas :
enfiniraveclesepm@no-log.org.

FINISSONS EN AVEC LES PRISONS POUR MINEURS !



« La dimension symbolique de la prison demeure donc avec la présence d'une enceinte mais de façon atténuée en raison de l'absence des miradors. » Fascicule de présentation officielle.

« Les EPM permettront d'assurer de manière durable la sécurité des Français, avec humanité et réalisme. Il n'y a pas de fatalité à la délinquance. » Fascicule de présentation officielle.

« L' éducation par la sanction ». Concept, Pascal Clément.

« Les mineurs de 1945 n'ont rien à voir avec les géants noirs des banlieues d'aujourd'hui ». Nicolas Sarkozy, conseil des ministres, 28 juin 2006.

« Ce n'est pas vraiment une prison répressive mais une prison de réinsertion. La réinsertion, c'est redonner la paix de l'esprit à ces jeunes, leur redonner des repères et des ambitions ». Pascal Clément, Garde des Sceaux sous Villepin, 9 mars 2007.

I. HISTORIQUE & CONTEXTE.

La criminalisation de la jeunesse n'est pas un sujet récent comme le porterait à croire le traitement médiatique actuel. Les bagnes pour enfants font déjà partie de l'histoire du XIX^{ème} siècle et des sociétés industrialisées. L'ordonnance de 1945 fait appel aux notions de sanctions pénales relatives aux mineurs, à une époque où l'État devait trouver des manières pour forcer les enfants à participer à l'effort national de reconstruction de la France.

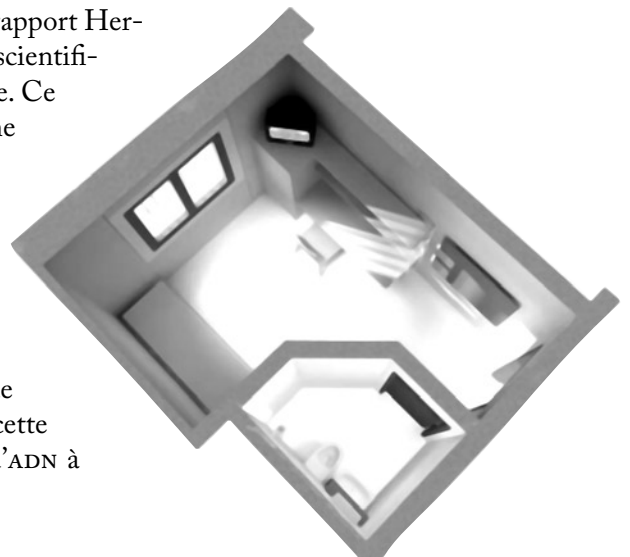
Malgré tout, pendant une bonne partie de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les mineurs restent hors du champ pénal. Mais, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir dans les années 80, l'« État social » renforce son emprise sur les secteurs dits « sociaux » comme l'éducation, la culture, l'urbanisme. Ainsi, sous le mot de *prévention* apparaissent de nouveaux outils de contrôle plus répressifs comme les contrats locaux de sécurité, la police de proximité, l'intervention de la police dans les écoles, etc., repris dans la loi de prévention de la délinquance de 2006. Le rapport Bonnemaison (« *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité* », 1982) est un des piliers de la politique de la gauche pour la lutte contre la délinquance.

Les différentes lois sécuritaires votées récemment en France ont été boostées par l'effet post septembre 2001 : loi sur la sécurité quotidienne (novembre 2001), loi pour la sécurité intérieure (2003), lois Perben I et II (2002 et 2004), loi de prévention de la délinquance (2006). Cette dernière affirme la volonté de contrôle de la jeunesse par de nouvelles applications pénales.

Ce projet de loi se comprend mieux lorsqu'on l'envisage à la suite d'autres rapports et enquêtes qui avaient déjà préparé un terrain idéologique fertile.

Le rapport Benisti (2005), bien qu'ayant été décrié, et remplacé par le rapport Hermande plus politiquement correct, donne sous une allure faussement scientifique, des profils-type de comportements déviants dès la prime jeunesse. Ce texte ne fait que désigner les populations les plus précarisées comme foyers de délinquants. Il met en oeuvre, tout en la renforçant, une idéologie de contrôle social des populations les plus pauvres.

Une caution scientifique supplémentaire a été apportée par l'INSERM. Cet institut a publié une série de recommandations sur les traitements envisagés vis à vis des populations pointées par le rapport Benisti (allant même jusqu'au traitement des femmes enceintes). Des « excuses » ont été publiées un an plus tard sur le peu de « rigueur scientifique » d'un tel rapport mais l'INSERM a récidivé cette année en effectuant une enquête sur 4000 élèves, avec prélèvement d'ADN à l'appui, pour démontrer le lien entre génétique et problèmes sociaux.



*Institutions***AMOTMJ**

« Principal service constructeur du ministère de la Justice, l'AMOTMJ [Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice] a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. L'Agence participe par ses études et ses expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires, en collaboration avec les directions de la Chancellerie [...]. L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles, composées d'ingénieurs et d'architectes appuyés par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis la recherche et la préparation d'acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, les études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique. [...] »

SERVICE CABINET ET COMMUNICATION,

Liliane Guignier : liliane.guignier@justice.fr
 Rachel Jung : rachel.jung@justice.fr
 30, rue du château des Rentiers – 75013 Paris
 Tel : 01 53 94 88 00 ou 01 53 94 88 30
 Fax : 01 53 94 89 30
 www.amotmj.justice.fr

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Corinne MEUTEY & Arnaud LEBLIN,
 Conseillers techniques, Ministère de la Justice,
 Cabinet du Ministre, 01 44 77 22 02

Martine LEGUEDEY, Chargée des relations
 avec la presse, Direction de l'Administration
 Pénitentiaire, 01 49 96 28 16

Jean-François LAUNAY, Cabinet de la Direction
 de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
 01 44 77 69 78

Agnès GORCZYCA, Agence de Maîtrise
 d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la
 Justice, 01 53 94 88 03.

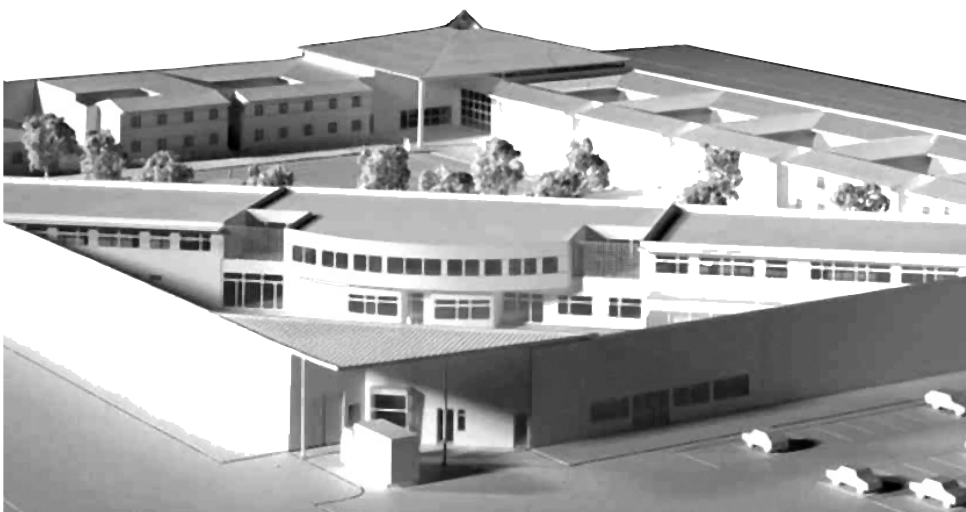
source AMOTMJ

Adoptée peu après la parution de ces deux rapports, la Loi de prévention de la délinquance institue une participation nouvelle de l'ensemble des acteurs sociaux — instituteurs, professeurs, éducateurs, contrôleurs sociaux — afin de fichier, d'identifier et de délimiter une population dite « à risque ». Le secret professionnel n'existe plus et le maire, dont les prérogatives sont renforcées, joue en plus le rôle de coordinateur, centralisateur et intermédiaire, en tant que dépositaire du pouvoir de l'État. Les acteurs de toujours de l'État social deviennent, de façon de plus en plus flagrante, de simples exécutants et sont contraints d'utiliser les nouveaux outils de contrôle fournis par l'État. Les exemples en sont variés : questionnaires pour déceler les signes d'hyperactivité, base de données de fichage d'élèves en lien avec les services de police, base de données croisées entre les acteurs sociaux et la police etc... le tout accompagné de mise en garde des risques pénaux encourus en cas de non-utilisation de ces outils.

Ceci dans un contexte où le contrôle est partout banalisé : extension des fichiers ADN à tous les délits hormis les délits politico-financiers, système de vidéo-surveillance, incitation à la délation, technologie rfid et biométrie ... L'émergence de ce nouvel environnement est particulièrement visible à l'école où, très jeunes, les enfants sont habitués à un contrôle permanent : bornes d'entrée biométriques, caméras, système de code barre pour identifier les absences et les communiquer au commissariat ...

Cette *éducation au contrôle* se double évidemment d'une « éducation par la sanction ». La loi de prévention de la délinquance présuppose du caractère inné de la délinquance et des comportements, en omettant, volontairement et complètement, l'importance des rapports sociaux et des rapports de classe (répression permanente, précarité croissante de certaines populations et exploitation exacerbée...). Elle institue, ainsi, la mise au ban des populations visées et justifie, aussi, la construction de toujours plus de nouvelles prisons. Les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) en font partie. Voilà donc ce que nous appellerons, plus simplement, prisons pour mineurs.

Soulignons, enfin, que — sans surprise — les initiateurs du projet ne sont pas n'importe qui non plus. Tous ont des intérêts économiques et idéologiques en commun : des anciens de la Sodexo multinationale de la gestion des prisons aux anciens de groupuscules d'extrême droite comme le GUD ou Occident.



Lavaur

BERNARD CARAYON

Bernard Carayon, maire de Lavaur et ancien du groupe union défense (GUD), groupuscule étudiant d'extrême-droite, n'est certainement pas étranger au choix du gouvernement d'installer un EPM sur sa commune. Idéaux politiques et/ou intérêts financiers (Il travaille un temps pour la Sodexho, multinationale spécialisée dans la restauration collective et la gestion des prisons privées), il défend bec et ongles sa prison pour mineurs : « Des enfants ? Non ! Des voyous, certes mineurs, mais auteurs de trafics de drogue, de viols, de crimes divers, d'agressions graves contre des personnes âgées... Aucun gouvernement dans notre histoire n'a renoncé à enfermer des mineurs délinquants ! »

Mairie : Place de la Résistance 81500 LAVAUR
Tél : 05 63 83 12 20 Fax : 05 63 41 42 89.

Chauconin

JEAN-FRANÇOIS COPÉ

Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État et porte-parole du gouvernement sous Villepin, est maire UMP de Meaux depuis 1995. Il est également membre du club « Le Siècle » réunissant des membres influents de la « classe dirigeante » française. En tant que président de la communauté d'agglomérations de Meaux (dont la commune de Chauconin fait partie), un de ses objectifs est de tirer financièrement profit de l'implantation de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs. La commune de Chauconin, hébergeant déjà une Maison d'Arrêt, semble avoir du mal à avoir du poids face à la communauté d'agglomérations de Copé : par exemple, les logements HLM destinés aux demandeurs de la commune ont été accordés, en priorité, par le préfet au personnel de l'Administration Pénitentiaire.

Hôtel de Ville : 2, place de l'Hôtel de Ville
77100 MEAUX Tel : 01 60 09 97 00.

Porcheville

MAURICE ROBERT

Maurice Robert, maire divers droite de Porcheville. « Dans ce projet, il y a des aspects positifs : on parle de prison, mais cet établissement ne ressemblera pas à une prison, il n'y aura pas de miradors. L'ouverture d'un centre de ce type représente 150 emplois qui arriveront sur la commune, des familles nouvelles qui viendront s'y instal-

ler. L'Etat veut faire un effort pour créer un nouveau type d'établissement basé sur l'idée de l'éducation et de l'insertion des jeunes délinquants. Je trouve que cela mérite d'être soutenu. » Extrait du Courrier de Mantes.

PIERRE BÉDIER

« L'angélisme fait le lit de l'extrémisme. C'est pourquoi nous allons mener une politique qui pose pour principe la restauration de l'autorité publique [...] » (Le Monde, 29 juin 2002). « Nous voyons bien que, face à cette pré-délinquance et cette violence croissante des mineurs, il faut avoir des réponses d'une grande fermeté. » (France 2, 21 novembre 2002). Secrétaire d'État aux Programmes Immobiliers de la Justice de juin 2002 à janvier 2004, ce proche de Sarkozy, de Lellouche ou encore de Juppé, assure l'objectif, fixé alors, de constructions de 20 nouvelles prisons. Il signe avec empressement en décembre 2004, la proposition de loi sur la « protection de l'enfance » (sic) présentée par Henriette Martinez, qui remet clairement en cause la loi de 1958 sur l'assistance éducative. La construction d'un EPM dans la zone industrielle (classée Seveso) de Porcheville, ne tient pas qu'à l'humanisme de ce génie constructeur. Maire UMP de Mantes-la-Jolie de 1995 à 2005, puis député au même endroit, il est aussi, avec son ami Dominique Braye sénateur UMP, à la tête de la Communauté d'Agglomérations de Mantes en Yvelines (CAMY). Créée en 1999 avec l'objectif d'assurer une politique de grands travaux, cette dernière est tenue fermement par l'UMP, puisqu'elle est un des leviers modernes pour s'octroyer profits politiques et financiers. C'est la CAMY qui gère la Z.I. de Porcheville. Et par là même, c'est elle qui a sollicité la construction de l'EPM auprès du Secrétaire d'État aux Programmes Immobiliers de la Justice, c'est-à-dire auprès de Pierre Bédier. Et voilà, la boucle est bouclée. Pour la petite histoire, Bédier s'est illustré par sa condamnation pour corruption passive et abus de bien sociaux Il a été reconnu coupable et condamné le 12 décembre 2006 par la XIe chambre correctionnelle de Paris spécialisée dans les délits financiers à 18 mois de prison avec sursis, 50 000 euros d'amende et trois ans de privation de ses droits civiques.

DOMINIQUE BRAYE

Dominique Braye, président de la CAMY et sénateur maire UMP de Buchelay, est lui aussi un fervent défenseur d'une autorité retrouvée. Pote de Charles Pasqua, il regrette la peine de mort, et souhaite, pour un bien plus grand nombre de crimes, la mise en place d'une période de sûreté pour les prisonniers. Il s'illustre,



enfin par sa proposition de loi du 20 octobre 2006 visant à porter la période de détention à 30 ans pour les « crimes les plus odieux » contre les femmes enceintes, enfants, handicapés, policiers (sic), magistrats (re-sic)...

CAMY : rue des Pierrettes
78200 MAGNANVILLE
Tél. : 01 30 98 78 00 Fax : 01 30 98 78 01

Meyzieu

MICHEL FORISSIER

Maire UMP de Meyzieu.
Téléphone : 04 72 45 16 02 Email : cabinet.du.maire@mairie-meyzieu.fr

État

DOMINIQUE PERBEN

Dominique Perben, ministre de la Justice entre mai 2002 et juin 2005, il réussit le tour de force de pondre deux séries de lois durcissant nettement les conditions d'incarcération pour un grand nombre de délits (Lois Perben I & II). C'est lui qui lance également la construction de sept Établissements Pénitentiaires pour Mineurs, et la loi d'orientation et de programmation pour la Justice (LOPJ) du 9 septembre 2002 prévoit, pour la première fois en France, la construction de prisons pour mineurs.

Ingénieur & architecte

RENÉ ELADARI

Ingénieur général des Ponts et Chaussées, il est le responsable des grands projets immobiliers pénitentiaires de ces 15 dernières années. C'est lui qui a conceptualisé les Établissements Pénitentiaires pour Mineurs, et, projet après projet, il semble se rapprocher de sa quête, la « prison du futur »... Le 14 juillet 2006, il est promu commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur. Originaire de Bayeux (Normandie), y séjourne-t-il toujours ??

LOT 1 :
MEYZIEU (avril 2007)
QUIÉVRECHAIN (mai 2007)
CHAUCONIN (juin 2008)

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : ministère de la Justice
– direction de l'Administration Pénitentiaire
– Direction de la PJJ – direction de l'administration générale de l'équipement.

Mandataire du maître d'ouvrage :
AMOTMJ.

Assistant à la maîtrise d'ouvrage pour les études et le programme :
OTH Conseil, 4, rue Dolorès Ibarruri 93100 MONTREUIL Cedex, Tel : 01 78 42 72 00, Fax : 01 78 42 72 05 <http://www.oth.fr>.

Contrôle Technique : CETEN Apave, 172, avenue Marcel Dassault 60000 BEAUVAIS
Tel : 03 44 45 28 36 Fax : 03 44 45 65 24.

Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé : Cossec, 254, rue de Bercy 75579 PARIS cedex 12
Tel : 01 44 87 88 00 Fax : 01 44 87 89 44.

GROUPEMENT DE CONCEPTION RÉALISATION

entreprise mandataire :
Dumez (Vinci construction)

architectes : Pierre Vurpas et Associés, 29-31 rue Saint Georges 69005 LYON Tel : 04 72 40 95 55 agence@vurpas-architectes.com.

bureau d'études : Technip TPS, 24, boulevard de l'Hôpital 75005 PARIS Tel : 01 44 08 54 00 Fax : 01 44 08 54 50 tps@techniptps.com.

LOT 2 :
LAVAU (avril 2007)
MARSEILLE (juillet 2007)
ORVAULT (nov 2007)
PORCHEVILLE (déc 2007)

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Identique au lot 1.

GROUPEMENT DE CONCEPTION RÉALISATION

entreprise mandataire et bureau d'études :
LEON GROSSE BETEG, 163, boulevard des États-Unis 69373 LYON cedex 08. Tel : 04 78 78 81 00 Fax : 04 78 01 08 29 beteg@leon-grosse.fr.

architectes : AFA Adrien Fainsilber & Associés, 7, rue Salvador Allende 92000 NANTERRE Tel : 01 55 69 36 20 Fax : 01 55 69 36 21 agence@fainsilber.com.

source AMOTMJ

II. LE PROJET.

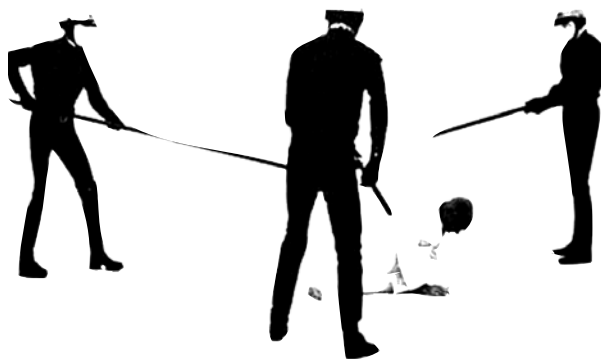
L'âge pénal est maintenant de 10 ans et l'incarcération est possible à partir de 13 ans. Les peines prononcées sont en général diminuées de moitié par rapport à celles d'un adulte et durent en moyenne deux mois et demi. Le fait de présenter les prisons pour mineurs comme des projets pédagogiques et de ré-insertion a pour effet d'alourdir les peines prononcées par les juges.

Ces prisons pour mineurs complètent la palette de mesures prises contre la « délinquance des mineurs » : liberté surveillée, placement en foyer, en centre d'éducation renforcée (CER), en centre d'éducation fermée (CEF), ou incarcération dans les quartiers pour mineurs des maisons d'arrêt pour adultes. L'objectif est de créer 420 places de détention dans 7 établissements de 60 places chacun.

Les prisons sont implantées dans chaque grande région :

- à Quévrechain près de Valenciennes dans le Nord
- à Meyzieu près de Lyon dans l'Est
- à Chauconin près de Meaux dans l'Est de Paris
- à Porcheville près de Mantes-la-Jolie
- à Orvault près de Nantes dans l'Ouest
- à Lavaur près de Toulouse dans le Sud-Ouest
- à Marseille dans le Sud-Est

Trois prisons sont déjà ouvertes, celles de Lavaur, de Meyzieu et de Quiévrechain. Et la mise en service de celle de Marseille devrait être effective d'ici fin 2007.



Le coût d'une prison est de 10 à 12 millions d'euros, le budget total de l'État a été fixé à 100 millions d'euros. Les architectes et entreprises de BTP sollicités sont : Pierre Vurpas et associés à Lyon, Dumez filiale de Vinci, Adrien Fainsilber et associés à Nanterre et Léon Grosse à Versailles.

Les prisons pour mineurs sont constitués de :

- murs d'enceinte de 6 mètres de haut
- porte d'entrée principale avec sas, portique et tunnel de détection, sous surveillance vidéo
- poste central de surveillance des espaces de détention
- bâtiments de 10 places dits « unités de vie » : 5 pour les garçons, 1 pour les filles et un autre pour les nouveaux arrivants.
- dans chaque « unité de vie » : des cellules individuelles de 10,5 mètres carrés équipées de barreaux, une cellule pour handicapé, une cellule pour mère et enfant, une salle de détente, une salle à manger, un coin cuisine
- des parties communes : salles de classe, ateliers techniques, médiathèque, terrain de sport, gymnase, salle de musculation, salle polyvalente, salle de culte et des espaces paysagers.
- une unité médicale
- de mitards, dont l'existence avait d'abord été cachée pour être divulgué à la suite des premiers incidents survenus dès l'ouverture à Meyzieu.

Les emplois du temps sont faits de manière à ce que les enfants n'aient pas une minute à eux. Ils sont pré-remplis, de 7h30 à 21h30 et prévus cinq ans à l'avance : par semaine, 20 heures de cours d'enseignement général et technique, 20 heures de sport et d'activités socio-culturelles ; le week-end et en fin de journée : visite.

Les emplois du temps sont faits de manière à reproduire le rythme maison/école en milieu fermé :

- 7h30 : réveil, toilette
- 8h00 : petit déjeuner par groupe de 10 en présence d'éducateurs et de matons
- 9h-12h30 : Répartition par groupe de six :
 - enseignement général
 - enseignement technique
 - éducation sportive
 - activités socio-éducatives et culturelles
- 10h30-11h : Pause encadrée
- 12h30-14h : Repas en commun puis pause en extérieur ou en intérieur
- 14h-18h : Répartition par groupe de six :
 - enseignement général
 - enseignement technique
 - éducation sportive
 - activités socio-éducatives et culturelles
- 15h45-16h15 : Pause encadrée
- 18h00-19h30 : Détente en extérieur ou en intérieur
- 19h30 : Repas par groupe de 10 en présence d'éducateurs et de matons
- 20h00 : Activités avec les éducateurs et les surveillants
- 21h30 : Coucher

Les prisons pour mineurs représentent aussi un enjeu économique :

- 140 à 150 emplois créés par prison (une centaine d'emplois de la fonction publique — AP et PJJ —, le reste d'emplois dans le secteur privé — dans la maintenance, la restauration, la logistique ...
- retombées fiscales (taxes foncières, taxes d'habitation)
- 100 millions injectées dans différentes entreprises

Deux types de prisons ont été contruites, l'un à Porcheville, Lavaur, Orvault et Marseille et l'autre à Chauconin, Meyzieu, Quévrchain.

Quand tu sors de là, t'es complètement conne

— C'est pas avec leur manière que ça va changer. Eux, y croient, y croient... Là, je suis gentille et tout, mais c'est pas pour leur faire plaisir à eux, c'est pour obtenir ce que je veux moi, tu vois. Y sont fous, y sont fous ! Y veulent faire de moi quelque chose que je serai jamais. En fait, toute ma personnalité elle change à cause d'eux, tu vois. Je suis plus moi-même et j'ai l'impression, même quand je sors sans eux, qu'ils ont réussi ce qu'ils voulaient. Tu sais quoi, j'ai peur, j'ai l'impression d'avoir peur de tout, de la vie. Quand je suis dans un magasin, j'ai toujours l'envie de voler, même si j'ai peur de le faire, j'ai toujours l'envie.

— Donc, en fait, ce qui a changé c'est qu'on t'a foutu la peur ?

— Voilà, voilà le mot exact. Et en plus de la peur, le doute aussi, tu vois, je sais pas t'expliquer... Quand tu sors de là, t'es complètement conne. Si, c'est vrai ! Si tu ressors d'ici en ayant écouté tout ce qu'ils veulent faire de toi, tu ressors conne, saisie. T'es dans la rue, tu marches, t'as peur de tout. J'te jure, ça marche comme ça.

*Témoignage d'une jeune fille dans un centre éducatif fermé (Belgique)
Extrait du film La tête au mur de Bénédicte Liénard.*

Meyzieu

COLLABORATEURS LOCAUX

INEO Rhône Alpes (courants forts et faibles). 24, avenue Docteur Tagnard 38350 LA MURE Tel : 04 76 81 30 76 Fax : 04 76 30 91 50.

Forclim Rhône Alpes (chauffage, ventilation, climatisation). 8, rue des 4 Chemins 42100 ST ETIENNE Tel : 04 77 49 07 15.

Chosset et Luchessa (menuiseries extérieures alu et acier). 454, Av. du Champ de Lierre 69140 RILLIEUX LA PAPE Tel : 04 78 88 81 02 Fax : 04 78 88 10 84.

SAS Chanard (métallurgie/serrurerie). Z.I. Le Chanay 69720 ST BONNET DE MURE Tel : 04 78 40 80 32 Fax : 04 78 40 89 96.

SEEM (voirie et réseaux divers). 26, rue des Combattants 69720 SAINT LAURENT DE MURE Tel : 04 37 25 88 25 Fax : 04 37 25 88 26 seemtp@wanadoo.fr.

SJTP (terrassements généraux et préparation fond de forme chantier). 41, Route du pont BP 9 69330 JONS Tel : 04 78 31 28 73 Fax : 04 72 02 46 40.

Isopeint services SAS (façades et peintures). Avenue ZAC de Chassagne 69360 TERNAY Tel : 04 72 24 60 36 Fax : 04 72 24 89 25.

SD Chape (chapes). 8, chemin du Jubin 69570 DARDILLY Tel : 06 20 99 27 20 Fax : 04 72 17 09 53.

2H Energie (groupe électrogène). Z.I. Les Marches du Rhône, rue de la Boucle 69720 ST LAURENT DE MURE Tel : 04 72 48 33 00 Fax : 04 72 48 33 48.

Kone (appareils élévateurs). ZAC de l'Arénas - Bât. Aérople BP 3316. 455, promenade des Anglais 06206 NICE Cedex 3 Tel : 04 97 18 47 00 Fax : 04 97 18 50 99.

SAS Ecodis (asservissement de désenfumage). Parc d'affaires de la vallée d'Ozon 69970 CHAPONNAY Tel : 04 78 96 69 00 Fax : 04 78 96 69 19 accueil@ecodis.fr.

SFD (ravalement de façade). 32, rue Vieille du Bourg 69700 GIVORS.

EDP SARL (peinture).

Isoltube (calorifuge réseaux). 2, rue René Trousselle 69120 VAULX EN VELIN Tel : 04 72 04 11 45.

Parcs et sport (gazon synthétique). 7, rue Jean Mermoz 69684 CHASSIEU Tel : 04 72 14 59 59 Fax : 04 72 37 73 43.

Multitherme (raccordements frigorifiques). 66, rue Racine 69100 VILLEURBANNE Tel : 04 78 84 55 28.

Landric Christian (chapes).

Tridem (raccordement électrique climatisation).

Spac (tuyauteries du groupe électrogène). 13, rue Madame de Sanzillon BP 83 92112 CLICHY cedex Tel : 01 40 87 78 40 Fax : 01 47 30 12 20 spac@siege.spac.fr.

source AMOTMJ

Fugue en si mineur

À propos de la construction de prisons pour mineurs...

Depuis le 19e siècle, le regard de la société sur la jeunesse s'est transformé. Quelles que soient les stratégies employées par les dirigeants successifs, la logique est restée la même : préserver les intérêts des classes possédantes.

DE L'INNOCENT COUPABLE À L'ENFANT CRIMINEL : DE LA PRÉSERVATION DE L'ORDRE MORAL À LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE

Au début du 19e siècle, la prise en charge des enfants délinquants, le plus souvent des vagabonds, se veut éducative, il s'agit de préserver l'ordre moral. Les « filles perdues » sont placées dans les institutions religieuses, pour être rééduquées à grands coups de repentance et de pénitence. Les garçons sont, eux, enfermés dans les colonies agricoles pour devenir de bons paysans, loin des villes. On parle à cette période d'« innocents coupables » et on associe guérison et punition.

Puis vient la révolution industrielle et ses révoltes de prolétaires. Le vagabondage et le chapardage sont d'autant plus réprimés que ces pratiques viennent entraver la mise en place progressive du droit à la propriété privée. Aux yeux de la société, « l'innocent coupable » devient « l'enfant criminel ». Jusqu'au milieu des années 1930, la politique répressive à l'égard des enfants va se poursuivre avec la mise en place des colonies pénitentiaires et des bagnes pour enfants. Durant cette période, le travail va être un élément important de la peine : il s'agit d'en faire une nouvelle forme de subordination, dont le capitalisme industriel en plein essor a besoin.

LE SENS ÉDUCATIF DE LA PEINE

En 1934, suite à des campagnes de presse vigoureuses, l'opinion publique soutient les mineurs en révolte de la colonie pénitentiaire de Belle-Île. Le regard de l'opinion change de nouveau : ces enfants ne sont plus seulement menaçants, ils sont aussi victimes.

Au sortir de la guerre, l'expérience des camps et le retour des prisonniers de guerre accélèrent cette tendance. L'ordonnance de 1945 va instaurer dans les textes la primauté de l'éducatif sur le répressif : on sépare la peine et la mesure éducative, on redonne un sens éducatif à la peine. Mais l'enfermement demeure avec un nouvel arsenal de structures coercitives (centres d'observation, internats de rééducation ou IPES, internats correctifs...).

En 1958, les centres spéciaux d'observation de l'éducation surveillée (CSOES) sont mis en place dans l'enceinte des prisons, ces structures sont donc gérées par l'éducation surveillée mais reste au sein des quartiers pénitentiaires.

C'est dans les années 70 seulement que l'éducation surveillée va plus loin et décide de fuir l'espace carcéral, en créant ses propres lieux d'enfermement : les centres d'observations fermés. Il ne s'agit officiellement plus de prison mais les murs d'enceinte, les grilles sont toujours de rigueur.

À partir des années 80, on ne jure plus que par l'action éducative en milieu ouvert (AEMO). Même si les travailleurs et travailleuses sociales identifient bien que ce qui est nommé délinquance est une réaction aux injustices sociales, la réponse faite aux jeunes, c'est la psychologisation.

LE RENFORCEMENT DES TECHNOLOGIES DE DISCIPLINE

En 1990, c'est le retour à une perception du/de la mineurE dans sa dangerosité sociale.

Il s'agit de surveiller et contenir toute une partie de la population reléguée géographiquement, socialement et économiquement. Ces « classes dangereuses » sont au centre des nouveaux dispositifs de

gestion des territoires urbains considérés comme problématiques et, donc à canaliser.

Au début des années 2000, les technologies de discipline alliant l'éducatif, le médical (via la psychologie et la psychiatrie) et le carcéral se renforcent avec la création de nouveaux établissements. Les premiers Centres Éducatifs Renforcés (CER) ouvrent en 1998, on en dénombre 57 en 2002 quand sont créés les Centres Éducatifs Fermés (CEF) avec comme objectif : un CEF par département. Toujours en 2002, le ministère de la Justice programme la construction de nouvelles prisons dont 7 Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM). Les mineurEs sont depuis longtemps incarcéréEs dans les quartiers qui leurs sont « réservés » dans les taules (leur nombre est, d'ailleurs, en constante augmentation). Mais avec ces EPM, c'est la première fois dans toute l'histoire moderne que l'état associe le terme « prison » à la gestion des mineurs et leur enfermement. Cela participe au processus de banalisation des prisons.

Ces EPM nous sont « vendus » comme des lieux éducatifs. En réalité, ce sont bien les 3 leviers de normalisation que sont l'éducatif, le médical et le carcéral, qui sont en jeu ici.

Quant à l'outil médical et son versant psychologie, on assiste ces derniers temps, à un retour en grâce de courants de la psychologie issus du début du siècle dernier (notamment le comportementalisme) qui identifiaient des caractères innés dans les déviances et la délinquance. Nous présenter la délinquance comme une maladie est effectivement un des objectifs du récent rapport de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médical) sur le trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent.

C'est une tentative de faire passer la transgression des règles établies par le pouvoir comme étant intimement liée à la question de la santé mentale des êtres. Ainsi, toute attitude hors du cadre établi, ne renverrait pas à une remise en cause du système, mais à une inadaptation personnelle relevant du domaine psychiatrique.



L'ÉDUCATION COMME OUTIL D'INTÉRIORISATION DES NORMES DU SYSTÈME EN PLACE

On peut constater des allers-retours permanents entre répression et « éducation ». Mais, ne devons-nous pas interroger plus précisément cette notion d'éducation ? Lorsque l'on parle d'éducation aujourd'hui, il s'agit avant tout de conformer les individus à ce qu'on attend d'eux : obéir aux règles qu'on leur pose sans qu'ils les remettent trop en cause; se préparer non pas, comme on veut nous le faire croire, à devenir autonome et critique mais à devenir productif et utile à la société, à savoir se vendre et se satisfaire de sa condition...

Dans ce sens, un ensemble d'institutions a été utilisé et/ou mis en place pour éduquer des « citoyens » : la famille, l'école avec son internat, la religion, la caserne, le salariat... Ces dernières institutions se constituent en relais de la famille, premier lieu de socialisation et de transmission des valeurs morales dont a besoin l'ordre établi pour se perpétuer.

D'une part, on y apprend la discipline et l'obéissance par les premières relations hiérarchiques entre et avec les parents. Dans le même temps, on y intègre, sous la pression des pairs, les comportements adéquats à la vie en société : le travail, la consommation, la raison. Aujourd'hui plus que jamais, l'état intensifie son contrôle sur ce que doit être l'éducation familiale et, lorsque la famille a été rendue défaillante (précarisation, stigmatisation,...), des institutions « spécialisées » prennent en charge les enfants pour pallier à cette carence dans l'éducation, au cas où un individu échapperait par chance au conditionnement recherché.

Le développement des sciences humaines qui dissèquent les comportements sociaux, par le biais de la sociologie, et individuels, par le biais de la psychologie, a nourri ce mouvement. La compréhension des processus agissant dans la société a permis la mise en œuvre toujours plus efficace de certains mécanismes. Ces mécanismes visent à asseoir les individus dans le rôle social qui leur est attribué, à apprivoiser les comportements et lisser ou éliminer les fonctionnements humains considérés comme « anormaux ».

Pour susciter l'adhésion, cette éducation sociale a besoin de reposer sur des liens abstraits, ceux de la démocratie et de la nation, maintenus par la peur de l'Autre, de l'Étranger. Ces liens sont d'autant plus efficaces qu'ils s'inscrivent au niveau mondial dans la « Guerre des Civilisations ». Ainsi, les mythes de l'individu, de la démocratie et de l'égalité, participent entre autres à entretenir l'apathie générale.

Cette éducation vise à la constitution d'une société sans conflit, individualisée, technicisée, simplifiée, avec une diversité contenue où chacun reste à sa place. Elle ne permet pas de se poser des questions sur le sens de nos vies, mais nous apprend à digérer les réponses qu'elle a pour nous.

DES INSTANCES RÉPRESSIVES NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DE L'ORDRE ÉTABLI

Les récents projets d'EPM sont les derniers outils d'éducation/intégration.

La psychiatrie s'est posée, ces dernières années, comme un pilier répressif. En dix ans, le nombre d'hospitalisations d'office ou à la

demande d'un tiers a augmenté de 86 %. Tout écart à la norme relève désormais du domaine de la maladie et ce, dès le plus jeune âge. La psychiatrie joue entre deux types d'enfermement : l'enfermement physique et/ou la camisole chimique, prenant en charge des personnes en réelle difficulté psychique mais aussi qui « simplement » dérangent. La « pilule de l'obéissance », comme la Ritaline, dont les ventes ont explosé ces dernières années en particulier pour faciliter la scolarisation, en est une illustration parfaite.

Cela mène ainsi de plus en plus de personnes à perdre le droit et la capacité à décider de leur propre existence.

La prison, y compris les EPM (Établissements Pénitentiaires pour Mineurs), est le second pilier de cette répression. De nouveaux délits apparaissent, des délits deviennent des crimes, les peines sont de plus en plus importantes, en terme de prononcé de la peine comme d'exécution... et il faut construire, construire de nouvelles places de prison, opération qui constitue une « merveilleuse » manne financière.

La prison est une instance qui sert à faire peur.

Cette institution a aussi et surtout pour but de soumettre de force les corps et les esprits à un degré toujours plus élevé. C'est ce qu'on appelle « donner l'exemple ». Il s'agit de « devenir adulte » – entendons « être adulte » comme « être ayant acquis norme et discipline ».

Ces deux formes de réponse, l'enfermement psychiatrique et carcéral, marquent le refus de cette société d'être mise en jeu et, par leur existence, limitent les velléités de remise en cause. Elles permettent de ne jamais lire la violence de l'enfant à la lumière de la violence de l'autorité, ni son hyperactivité à celle de son manque d'espace et de dépense d'énergie. Exception faite de leur caractère illégal, que représentent le deal ou le vol à l'étalage en comparaison du commerce orchestré par ceux qui sont au pouvoir ? Comment aborder la question des déviances sexuelles, sans interroger l'image véhiculée des hommes et des femmes et les frustrations affectives ? Autant de questions que nous avons envie de nous poser et de poser.

FAIRE EXISTER UN RAPPORT DE FORCE

Pouvons-nous et devons-nous taire nos révoltes, accepter nos oppressions, abandonner nos rêves et oublier notre force ? Le débat démocratique nous permet de « parler », de nous « exprimer », mais c'est comme crier dans un oreiller. Rien ne répond à la violence déployée pour nous assujettir.

Dans les pays occidentaux, le pacifisme a été érigé en valeur morale. Les actions « symboliques » sont devenues peu à peu le seul mode acceptable d'expression politique, et encore, dans la mesure où elles ne mettent plus physiquement en jeu les corps. Car bien souvent, le refus d'utiliser la violence va maintenant de pair avec le refus de s'y confronter : on préfère s'y soumettre que d'y résister, accepter ce qui se passe autour de nous plutôt qu'y faire face. Dans le même sens, nous rencontrons quotidiennement des conflits, des actes de colère et de rage, venus de nous-mêmes ou d'autres personnes, auxquels nous refusons de faire face. On préfère déléguer la gestion de ces actes à l'état et à des compagnies privées, au prix d'accepter le pouvoir qu'ils prennent sur nos vies, alors qu'il serait essentiel pour nous d'appréhender et de porter collectivement la complexité de ce monde.

Nous ne pouvons accepter que l'on enferme des êtres, prix de la bonne tenue de ce monde. Nous n'avons pas plus d'intérêt à l'ordre qu'au désordre.

Réveillons nos colères d'enfant...



COLLABORATEURS LOCAUX

INEO Nord Pas de Calais (groupe électrogène, courants forts et faibles). Z.I. Tire à Loques, 420, Rue Jules Guesde 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tel : 03 20 41 55 10 Fax : 03 20 41 55 19.

Forclim Nord (chauffage, ventilation, climatisation). Z.I. N2, 2, rue Jacques Messager 59175 TEMPLEMARS Tel : 03 20 16 82 68.

SCREG Nord Picardie (terrassement, VRD, espaces verts). Montaron Z.I. de la Petite Savate BP 591 59605 MAUBEUGE cedex Tel : 03 27 62 88 44 Fax : 03 27 65 64 55.

Sarl TUB 2000 (serrurerie métallerie). LA SENTINELLE (59).

ISS Energie (plomberie sanitaire). 39, boulevard de la Muette 95140 GARGES LES GONESSE Tel : 01 34 45 00 00 Fax : 01 34 45 21 97 www.iss-france.fr.

SAS SRMC (menuiseries intérieures bois). CAMBRAI (59).

SARL Concept alu/pvc (menuiseries extérieures alu). MARLY (59).

SA FOSSE (charpente). 18, rue du Fourneau BP 5 59132 TRELON Tel : 03 27 59 70 78 Fax : 03 27 59 78 99 sa.fosse@wanadoo.fr.

CARONOR/SOREFI (peinture). 21, bis rue Pierre Legrand 59800 LILLE Tel : 03 27 79 97 79.

AIR PLUS (réseaux aérauliques, ventilation). ST BRICE COURCELLES (59).

DUVIVIER (sols souples). 59860 BRUAY SUR L'ESCAUT.

SARL ERB (couverture et bardage). GONESSE (59).

SEPT Résine (revêtement de sol en résine). 25-27, avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS
Tel : 01 47 04 83 50 Fax : 01 47 04 49 39
www.sept-resines.com.

SAVIO (façades). 93, rue Nationale 62151 BURBURE
Tel : 03 21 64 59 89 Fax : 03 21 64 59 80.

Société GES (études structures). BRON (69).

SCHINDLER Nord-Est (ascenseurs). P.A. du Chat, 332, rue Marie Curie 59118 WAMBRECHIES
Tel : 03 20 22 77 99 Fax : 03 20 22 77 80.

AQUASOL SARL (pose de plancher chauffant). 58 Rue de Fublaines 77470 TRILPORT Tel : 01 60 09 11 43 Fax : 01 60 44 20 38 info@aquasol.fr.

BRACKMAN (sols scellés). 62138 VIOLAINES
Tel : 03 20 49 84 93.

MONTASOL (dallages). 2, boulevard du Gal Clerc 59100 ROUBAIX Tel : 03 20 73 01 23.

source AMOTMJ

III. LA MISE EN OEUVRE.

PROPAGANDE ET PRÉSENTATION OFFICIELLE

Les prisons pour mineurs, de par leur appellation établissements pour mineurs, ont été présentées de manière à éviter constamment les notions d'enfermement. Mais, il s'agit bien de prisons puisqu'une partie du personnel dépend de l'administration pénitentiaire et que les jeunes sont constamment enfermés sans contact avec un milieu ouvert.

Ces établissements ont été présentés sous un angle pédagogique en mettant en avant les activités proposées et devant être considérés comme une chance pour les jeunes. Ceci ayant pour conséquence automatique de voir des adolescents purgeant des peines plus longues. En permanence, la notion d'enfermement est occultée et aucune remise en cause de méthodes pédagogiques en milieu fermé n'a été formulée. Pourtant, l'histoire de l'enfermement des mineurs est riche en expériences tournant au drame (foyers d'encadrement militaire de jeunes arrêtés dans les années 80, bagnes pour enfants, foyers en milieu fermé).

Le matraquage médiatique a beaucoup servi à cette amnésie collective. Le journal le *Plan B* a notamment publié des tableaux montrant clairement l'intérêt des médias pour des faits divers (sur-représentés) par rapport à des événements significatifs de faits politiques et sociaux (grèves, mouvements sociaux ...) Ceci ayant pour conséquence d'entretenir un climat de psychose général.

MISE EN PLACE PRATIQUE

Ces prisons font intervenir des acteurs de plusieurs administrations :

- l'administration pénitentiaire par la présence de matons
- l'éducation nationale par les professeurs
- la PJJ par la présence d'éducateurs

Notons le choix fait d'un encadrement mixte matons/éducateurs qui place la détention au coeur du dispositif, rendant ainsi caduque la présentation officielle de ces prisons vues comme des établissements pédagogiques. L'administration a organisé des matchs de foot pour consolider les liens entre matons et éducateurs. Chaque activité dans les prisons pour mineurs est encadrée par des matons

Les notions de détention et d'enfermement font partie intégrante des programmes de formation des éducateurs de la PJJ volontaires pour travailler dans les EPM. Ces formations ont eu lieu généralement dans les directions régionales des PJJ, et d'autres sont à venir. Beaucoup d'informations peuvent être obtenues sur les sites internet de l'administration pénitentiaire et de la PJJ.

formation PJJ & AP..

Pour les personnels nommés en EPM, la « formation » se fera en plusieurs étapes. Dans le courant de l'hiver 2006 – 2007, un regroupement des personnels PJJ et AP aura lieu à l'ENAP d'Agen. Entre février et avril, chaque personnel ira effectuer un stage dans l'autre administration pour « apprendre à la connaître ». Enfin, un mois de regroupement sera consacré à une formation commune durant lequel le « projet de service » (sic) sera établi.



IV. CHRONOLOGIE DES ACTIONS DE RÉSISTANCE...

FÉVRIER 2006. NANTES, OCCUPATION DU FUTUR CHANTIER DE L'EPM D'ORVAULT.

Dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 février 2006, une soixantaine de personnes s'introduisent sur le site du futur chantier de l'EPM d'Orvault en vue d'une occupation au sol et dans les arbres. Des cabanes sont construites dans les arbres et une dizaine de personnes s'y installent pour rendre l'expulsion du lieu plus difficile. En parallèle, des banderoles sont posées sur le périph nantais et des tractages sont fait en divers lieux.

Dès mardi matin, vers 7h50 les personnes installées au pied des arbres sont évacuées par la police. Le midi, une bouffe « contre toutes les taules » est improvisée sur la place du Commerce par des personnes venues de loin rejoindre l'histoire.

Mercredi matin, une grue d'un chantier Bouygues dans le centre de Nantes, est occupée en soutien aux occupantEs des arbres. Une banderole est déployée « contre toutes les prisons ». Les personnes sont embarquées par la police et relâchées rapidement. Pendant ce temps, le GIPN déloge les occupantEs de la grue. Ces dernières sont placées en garde à vue et relâchées sans poursuite. Le soir, une réunion publique est organisée autour de la lutte contre les EPM et plus largement des luttes anti-carcérales.

Vendredi matin, le GIPN se charge de l'expulsion des personnes dans les arbres. Un groupe vient sur place en soutien et tente de retarder l'expulsion. Après un simple contrôles d'identité au commissariat, les occupantEs des arbres sont relâchés sans poursuites.

Samedi midi, une manif pique-nique est organisée, l'objectif était de revenir sur le chantier de l'EPM. La présence importante des gardes mobiles à l'entrée l'en a empêché. La manif s'est donc dirigée vers le centre de détention. Durant une partie de la journée, un camion sono s'est installé le long des murs de la taule et des discussions ont eu lieu aux entrées et sorties des parloirs.

Pendant toute cette semaine, de nombreuses actions de visibilisation de l'occupation et plus largement de la question carcérale se sont déroulées (tractages massifs, banderoles, affichages, bombages...).

La semaine suivante, le chantier est de nouveau immobilisé suite à d'apparentes défaillances techniques et les locaux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) qui collaborera au fonctionnement des EPM ont été plusieurs fois cadenassés et repeints.

LE 25 MARS 2006, CARNAVAL À LAVAUR

À Lavour, il existe un carnaval qui déplaît beaucoup à Carayon en raison de son côté irrespectueux. Le 25 mars 2006, un char dénonçant le futur EPM participe au cortège. Il rappelle à chacun que des enfants seront enfermés, dès 2007, derrière les hauts murs de la prison.

Faussant compagnie au reste du carnaval, quelques 200 personnes se rendent devant les remparts de la honte. Relayant les paroles par des actes, certains occasionnent quelques dégâts matériels au chantier. Les manifestants rejoignent ensuite les carnavaliers. Une prison symbolique est brûlée en place publique

Lavour

COLLABORATEURS LOCAUX

Entreprise MAS (gros oeuvre et ravalement). 27, rue Paule Raymondes 31100 TOULOUSE Tel : 05 34 25 64 30 Fax : 05 61 26 32 81 .

Entreprise MAXIMA (chauffage, ventilation, climatisation). 5, rue Paul Rocache BP 1061 31035 TOULOUSE cedex 1 Tel : 05 57 29 10 60 Fax : 05 34 60 90 01.

EUROVIA Midi Pyrénées (voirie et réseaux divers). Lombardou, route de Graulhet 81000 ALBI Tel : 05 63 43 24 40.

MASSOUTIER et fils (cloisons et faux plafonds). Chemin dit de la Molière. 81300 GRAULHET.

PROSEGUR Systèmes (électricité CFA). 84, rue des Aciéries 42000 SAINT-ETIENNE Tel : 04 77 91 37 91 Fax : 04 77 91 37 77.

DUTHU MDS (menuiseries). 10, chemin Larra-met 31170 TOURNEFEUILLE Tel : 05 34 51 60 82.

MOYNET Energie (plomberie sanitaire). 20, avenue Gabriel Péri 81500 LAVAUR Tel : 05 63 58 04 02.

Entreprise PMMA (serrurerie métallique). 7 chemin Quart 31120 PORTET SUR GARONNE Tel : 05 61 72 88 45 Fax : 05 61 76 79 26.

GAYRAL (peinture). 14, chemin Mazurie 31140 AUCAMVILLE Tel : 05 62 75 01 00 Fax : 05 62 75 06 05.

Entreprise BENECH (revêtement de sols souples). VALENCE (81).

Entreprise OXXO (menuiserie pvc). Z.I. Thibaud, 9, rue Boudeville 31100 TOULOUSE Tel : 05 61 16 62 62 Fax : 05 61 16 62 42.

SOPREMA (étanchéité). 31, impasse Michel Ange 31200 TOULOUSE Tel : 05 34 25 32 00 Fax : 05 61 61 20 36 travaux-toulouse@soprema.fr.

SEPT Résine (revêtement de sol en résine). 25-27, avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS Tel : 01 47 04 83 50 Fax : 01 47 04 49 39 www.sept-resines.com.

Société MATHIS (charpente). LISSIEU (69).

Société SCHINDLER (ascenseurs). 2, rue Jean Rodier 31400 TOULOUSE Tel : 05 62 16 69 69.

2H Energie (groupe électrogène). Z.I. Les Marches du Rhône, rue de la Boucle 69720 ST LAURENT DE MURE Tel : 04 72 48 33 00 Fax : 04 72 48 33 48.

Société 3R. BAT (maçonneries). TOULOUSE (31).

MIELNIK (revêtement de sol dur faïence). 2 ter, rue Claude Bourgelat 81000 ALBI.

Entreprise SYS & COM (radio communication API). 2-4, rue du 35ème Régiment d'Aviation 69673 BRON Cedex Tel : 04 72 14 53 10 Fax : 04 72 14 53 11 www.sysetcom.fr.

BATETANCH' (isolation étanchéité). 23, rue d'Enghein 75010 PARIS Tel : 01 53 34 61 40 Fax : 0153346136 batetanch@wanadoo.fr.

Société SDIS (plancher). MURET (31).

SARL EXTHA sud ouest (gainés des désenfumage). 293, rue du 19 Mars 1962 82000 MONTAUBAN.

Société COMEY (faux planchers informatiques). Z.I. 89500 VILLENEUVE SUR YONNE Tel : 03 86 87 60 60 Fax : 03 86 96 51 90 contact@planchers-comey.fr.

Languedoc Chape SARL (protection étanchéité). CUGNAUX (31).

TECHNIFEU M.P. SARL (asservissement de lanterneaux). 79, avenue de la Gloire 31000 TOULOUSE Tel : 05 62 47 05 53.

Marseille

COLLABORATEURS LOCAUX

AXIMA (chauffage, ventilation, climatisation). 46, bd Prairie au Duc 44200 NANTES Tel : 02 40 41 00 00.

LO.ME.RE (VRD). 115, Rue Louis Armand 13290 AIX EN PROVENCE.

Unieux Elec Cim (courants forts). Rue basse ville 42700 FIRMINY Tel : 04 77 10 02 02 Fax : 04 77 56 20 45

PROSEGUR Systèmes (courants faibles). 84, rue des Acéries 42000 SAINT-ETIENNE Tel : 04 77 91 37 91 Fax : 04 77 91 37 77.

IOVINI (charpente métallique). Z.A. du Plan - 18, rue de l'Industrie - 38140 RENAGE Tel : 04 76 91 51 03 Fax : 04 76 65 27 70 sarl.iovini@free.fr.

GCBA (cloisons doublage et faux plafonds). 75, rue des docteurs Pelletier et Cavantou ZAC Bec de Canard BP13 83210 LA FARLEDE Tél : 04 94 27 96 70 Fax : 04 94 27 96 71.

STPR Démolition (terrassment). Quartier Gadio 13109 SIMIANE COLLONGUE Tel : 04 42 22 80 92 Fax : 04 42 22 66 99.

MULTITEC (plomberie). Parc d'affaire GVIO - Bat F1 BP 50520 La Bastide Blanche 13813 VITROLLES Tel : 04 42 79 17 03 Fax : 04 42 79 17 94 vitrolles@multitec.fr.

ARBLADE et fils (couverture bardage). 30, Grande Rue 78910 TACOIGNIÈRES Tel : 01 30 88 35 35 Fax : 01 30 88 30 92.

DELTA menuiserie (menuiseries intérieures). ZI Delta Industrie 57, route de Saint Menet 13011 MARSEILLE Tel : 04 91 18 84 94 Fax : 04 91 27 20 63.

NOEL SERIES (peinture intérieure). 108 Rue Breteuil 13006 MARSEILLE Tel : 04 91 37 89 11

LANGLADE (faux plafonds et sols souples) 13000 MARSEILLE.

Entreprise OXXO (menuiserie pvc). Z.I. Thibaud, 9, rue Boudeville 31100 TOULOUSE Tel : 05 61 16 62 62 Fax : 05 61 16 62 42.

SME (étanchéité). 7, rue Charles Tellier 13014 MARSEILLE Tel : 04 91 02 27 40 Fax : 04 91 63 25 06.

SEPT Résine (revêtement de sol en résine). 25-27, avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS Tel : 01 47 04 83 50 Fax : 01 47 04 49 39 www.sept-resines.com.

SOPER France (enduit de façade). ZA Les Pra-deaux 13850 GRÉASQUE.

Société MATHIS (charpente). Agence de Rhône-Alpes Le Bois Dieu, 3 allée de la Combe 69380 LISSIEU Tel : 04 78 47 04 50 Fax : 04 78 47 04 55.

Schindler (appareils élévateurs). Siège social 1 rue Dewoitine - 78141 VÉLIZY-VILLACOUBLAY Tel : 01 30 70 70 70 Fax : 01 39 46 26 28 service.communication@fr.schindler.com

2H Energie (groupe électrogène). Z.I. Les Marches du Rhône, rue de la Boucle 69720 ST LAURENT DE MURE Tel : 04 72 48 33 00 Fax : 04 72 48 33 48.

SM2C (carrelage faïence). 380, avenue Eugène Augias 83130 LA GARDE Tel : 04 94 14 04 33 Fax : 04 94 14 04 39.

Entreprise SYS & COM (radio communication API). 2-4, rue du 35ème Régiment d'Aviation 69673 BRON Cedex Tel : 04 72 14 53 10 Fax : 04 72 14 53 11 www.syscom.fr.

source AMOTMJ

dans le brasier de Monsieur Carnaval, sous les applaudissements de la foule. Ces événements rendent un peu plus visible la future prison de Lavaur.

LE 24 MARS 2007, PORCHEVILLE.

Rassemblement devant l'EPM de Porcheville (78) regroupant une quarantaine de personnes (syndicalistes, du SNPES-PJJ, de la CNT, et des individus inorganisés) pour une dizaine de flics bien équipés pour filmer les têtes.

FIN MAI 2007

A Porcheville, une série de tags hostiles aux EPM et notamment quelques-uns sur la mairie.

LE 15 JUIN 2007, DES TAGS SUR LES ÉCOLES DE LAVAUR CONTRE LA NOUVELLE PRISON POUR MINEURS.

Plusieurs établissements scolaires de Lavaur (Tarn) ont été tagués avec l'inscription «écoles fermées, prison ouverte» et leurs serrures bouchées, trois jours après l'ouverture du premier établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM), a-t-on appris vendredi de source judiciaire. La mairie de cette petite commune, dont un des véhicules a également été tagué, et les établissements scolaires ont porté plainte. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie, a-t-on appris auprès du procureur de la République, Danièle Drouy-Ayral. Le personnel de ces lycées, collèges et écoles primaires a découvert jeudi matin les serrures des portails d'entrée obstruées par du mastic. A l'école du Centre, un cadenas bloquait l'accès de l'établissement, qui a été rapidement libéré. «Je suis scandalisée par de tels faits, car des individus ne respectent plus rien. Mon lycée est un bien public entretenu par les contribuables (...) Il y a d'autres manières pour marquer son désaccord», a déclaré à l'AFP, Geneviève Bonnassieux, principale du lycée Las Cazes qui accueille 635 élèves. «Il ne faut pas donner aux faits une importance exceptionnelle. Des gens, dont on ne sait s'ils sont jeunes ou adultes, par militantisme, ont fait une bêtise», a nuancé Jean Paul Jacquin, principal du collège des Clauzades. Dès l'annonce de l'ouverture d'une prison pour mineurs dans le Tarn, plusieurs manifestations avaient été organisées pour s'opposer à ce projet. L'EPM de Lavaur est le premier des sept établissements de ce type créés par la loi de programmation de la justice du 9 septembre 2002, qui doivent accueillir des mineurs d'ici 2008. Une douzaine de jeunes, détenus à la prison de Seysses, près de Toulouse, ont été transférés lundi dans cet EPM. Un autre groupe devrait être accueilli lundi par une vingtaine d'éducateurs, qui se sont mis en grève trois jours cette semaine pour obtenir plus de moyens financiers et humains.



(AFP)

LE LUNDI 18 JUIN 2007, MUTINERIE À MEYZIEU.

Le lundi 18 juin, quatre mineurs ont refusé, après dîner, de regagner leur cellule, au sein de la toute nouvelle prison des mineurs de Meyzieu, qui venait d'ouvrir dans la banlieue de Lyon. Comme on les y a obligés manu militari, tous les quatre ont tout saccagé dans leur cellule. Les cloisons en placoplâtre n'ont pas résisté. Des morceaux de cloisons défoncées ont notamment été projetés sur l'éducateur

de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le surveillant de l'administration pénitentiaire (AP). Un communiqué de la délégation régionale Rhône-Alpes/Auvergne de l'UGSP-CGT, l'un des principaux syndicats des services pénitentiaires, fait état «d'importants dégâts matériels», malgré l'intervention de surveillants venus en renfort. Affirmant même que «l'unité de vie est hors d'usage». Et apparemment pour la première fois en France, pour ces 4 mineurs, on a fait intervenir les ERIS qui les ont massacré (les ERIS sont des flics cagoulés armés jusqu'aux dents, dont les terribles interventions sont accusées comme hors-la-loi par la CNDS, commission droits de l'homme cour européenne...). Et apparemment pour la première fois en France, ces quatre jeunes mineurs sont passés en comparutions immédiates (alors que les comparutions immédiates étaient réservés aux personnes de plus de 18 ans, une nouvelle loi le permet dorénavant pour les mineurs !). Ils ont pris chacun 7 mois ferme supplémentaires.

sources : <http://www.ash.tm.fr/front/infos.php?id=16095> et http://bellaciao.org/fr/article.php?id_article=50278

LE SAMEDI 7 & LE DIMANCHE 8 JUILLET 2007, INCIDENTS À LAVAUUR.

Un détenu de l'EPM de Lavaur armé d'un morceau de verre a menacé un surveillant samedi et un groupe a refusé de réintégrer les cellules dimanche, a-t-on appris de source syndicale. Dans les deux cas, les personnels ont pu rétablir la situation et un des meneurs a été transféré vers un autre établissement, a précisé le maton Roland Maffre, du syndicat UFAP. « Educateurs et surveillants sont confrontés à des provocations et des menaces à Lavaur depuis une semaine par un petit groupe de mineurs qui n'ont pas leur place dans un établissement privilégiant la réinsertion par le dialogue », a-t-il précisé.

(AFP)

LE JEUDI 5 JUILLET, DEUX ENGIN INCENDIAIRES À CHAUCONIN.

Un engin incendiaire a partiellement détruit la cabine d'une grue du chantier de construction de la future prison pour mineurs de Chauconin-Neufmontiers dans la nuit du 4 au 5 juillet, a-t-on appris de source judiciaire. Un système similaire, qui n'a pas fonctionné, a été retrouvé jeudi matin dans la cabine d'une autre grue du chantier. Les engins, de fabrication artisanale, étaient constitués d'un « système de mise à feu lente » et d'essence. « Il s'agit probablement de gens pas très favorables aux établissements pour mineurs », a commenté la source judiciaire.

(AFP)

Pas de mineurs en prison, pas de prisons pour mineurs Ni à Lavaur, ni ailleurs

1) Qu'est qu'un EPM ?

- Une Ecole Pour Mineurs.
- Un Emploi Pour Matons.
- Un Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs.

2) A quoi sert un EPM ?

- A faire joli dans le paysage.
- A créer des emplois (quand le bâtiment va tout va).
- A conforter la peur des jeunes pour que chacun reste à sa place.
- A la carrière politique de certains.

3) A qui les EPM sont-ils destinés ?

- Aux jeunes un peu turbulents pour les préparer à l'apprentissage à 14 ans.
- Au tournage d'un nouveau jeu de télé-réalité : "Matons les matés".
- A ceux et celles qui ne se conforment pas à l'ordre social, à la jeunesse pauvre, aux habitants des quartiers et autres éternels colonisés.

4) Quelles sont les causes de la délinquance ?

- La multiplication des délits inscrits dans la loi.
- Parler une langue étrangère à la maison (selon Benisti député et auteur du rapport sur la prévention de la délinquance).
- L'augmentation du prix du pétrole, la mondialisation, l'Europe, le réchauffement de la planète...

5) De combien peut être punie une bagarre dans la cour de récréation depuis la loi Perben 2 ?

- Tu vas voir ta gueule à la prochaine!
- Deux heures de colle.
- 7 ans de prison pour "un coup de poing commis en réunion dans un établissement public sur un mineur, qui n'entraîne pas d'Interruption Temporaire de Travail".

6) Quelle idée "innovante" sert de concept marketing pour la création des EPM ?

- La vieille tradition des bagnes pour enfants.
- L'illusion d'une prison éducative.
- C'est quoi une idée ?

7) Pourquoi nous opposer aux EPM ?

- Parce que ce sont des prisons sans miradors.
- Parce que il n'y en a que pour les jeunes.
- Parce que l'enfermement est déshumanisant dans les prisons pour adultes, dans les quartiers pour mineurs déjà existants (942 places plus 500 à venir), et donc dans les EPM (420 nouvelles places).

8) Combien de chantiers d'EPM allons-nous empêcher ?

- Pas ce soir, j'ai piscine...
- A Quièvrechain (dans le Nord), à Chauconin et Porcheville (région parisienne), à Meyzieu (Lyon), à Orvault (à Nantes), à Marseille et à Lavaur près de Toulouse.

Le chantier de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineur de Lavaur commence à peine, il est encore temps de :

- s'organiser pour empêcher sa construction.
- se rassembler pour enrayer la mécanique sécuritaire.
- boire la télé pour oublier.

Réunion Publique jeudi 16 février 18h30
Maison de Quartier de Bagatelle. 11, impasse Bachaga Boualem -
31100 TOULOUSE

[tract diffusé à Lavaur et Toulouse en février 2007]

DES CLAQUES SE PERDENT...

Nous reproduisons, enfin, un communiqué de la CGT-PJJ suite à la grève du personnel « éduc » de l'EPM de Lavaur, le jour de mise en route de ce dernier.

Un communiqué des plus abjects !

Seuls deux aspects préoccupent ces crapules : leur petite sécurité (ont-ils peur ?) et leur paye de matons nouvelle génération...

Les syndicalistes de la CGT se retrouvent souvent du côté des flics... Nous savions à quoi nous en tenir... Espérons qu'ils se prennent des coups...

Lundi 11 Juin 2007

Éducateurs EPM en grève

Nous, les personnels Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) de Lavaur sommes en ce jour d'ouverture officielle, en grève. Nous déplorons cette situation qui va en l'encontre de notre volonté d'implication dans un projet novateur en direction des mineurs incarcérés. Pour autant ce mouvement a pour but d'alerter notre Administration, la PJJ, sur des points cruciaux que nous tentons de faire valoir depuis maintenant plusieurs mois.

Les aspects pécuniaire et de pénibilité du travail sont connus depuis longtemps :

– les éducateurs d'EPM ont des contraintes de travail identiques voire supérieures aux autres structures de la PJJ : 1 week-end sur 3 voire 1 sur 2 ; horaires décalés 365 jours de l'année fériés compris ; prise en charge de type « hébergement » en continu en milieu carcéral ; aspect anxiogène reconnu de l'enfermement où la violence est décuplée... Ce qui suscite l'incompréhension des personnels quant à la reconnaissance effective de leurs missions ;

– Certains collègues venant d'autres structures, enregistrent une perte sèche de salaire de pratiquement 300 euros par mois, sans que cette donnée soit suffisamment explicite pour éclairer leur décision de mutation ;

La formation suivie par l'ensemble des personnels préalablement à l'ouverture de l'EPM a finalement confirmé certaines de nos craintes quant à la sécurité des personnels :

– les éducateurs PJJ sont impliqués dans des missions de sécurité qui à l'origine ne nous étaient pas dévolues ;

– Pas d'Alarme Portative Individuelle pour signaler tout incident grave comme cela est normalement prévu !

– Pas d'alarme « coup de poing » dans les ateliers cuisine, bâtiment et horticulture où la présence d'un surveillant n'est pas prévue !

– Questionnement quant à l'efficacité d'une intervention en urgence au regard du nombre insuffisant de surveillants.

Cette situation n'est pas sans nous questionner sur notre identité professionnelle et notre savoir faire que nous souhaitons plus que jamais faire valoir auprès des mineurs incarcérés.

Les moyens engagés sur les projets EPM ont été considérables et la volonté politique a été forte afin que la qualité des prises en charges proposée aux mineurs détenus soit au rendez-vous. Mais là encore, beaucoup de questions en suspend alors que nous sommes à un moment crucial :

– Ouverture avant l'été qui implique l'absence de l'Éducation Nationale durant la période estivale ;

– Absence à ce jour du psychiatre ;

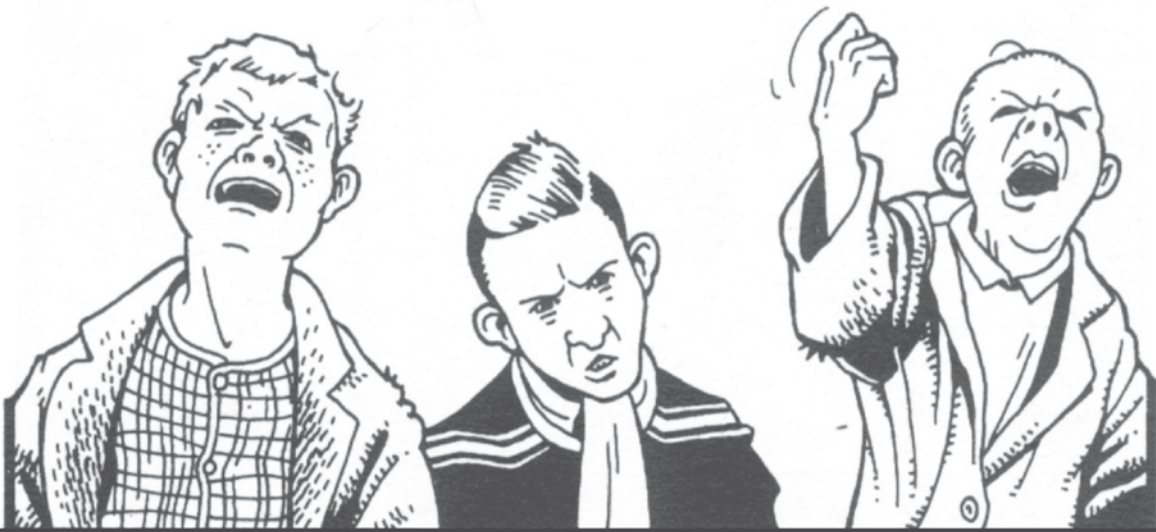
– La psychologue de la PJJ n'a pas de bureau pour procéder à l'évaluation des mineurs incarcérés ;

Enfin, dernier aspect à souligner mais pas des moindres, des personnels en contrat précaire ont été recrutés pour pallier au manque d'effectif. Mais aucune garantie ne leur a été donnée quant à un avenir professionnel digne de ce nom.

Néanmoins, nous réaffirmons notre volonté de mener à bien la mission ambitieuse de faire du temps d'incarcération de ces mineurs détenus, un temps de ré-insertion profitable afin de prévenir efficacement la récidive. Si la volonté politique a été de mettre en conformité la réalité de l'incarcération des mineurs avec les recommandations européennes, nos revendications n'ont alors pas d'autres objectifs que d'affirmer la mise en cohérence nécessaire des moyens affectés à cette structure. Nous souhaitons que notre Administration entende le bien fondé de nos demandes et qu'elle se positionne clairement. Il en va du bien-être et de la sécurité tant de ses personnels que des mineurs dont nous aurons la charge.

Ce mouvement est reconductible et illimité.

Contacts : MAPPAS Bertrand 0672896422 (Représentant CGT) & M.BERMOND Jean-Christophe 0660945242
trois.epm@laposte.net



PAS DE PRISONS POUR MINEURS NI À PORCHEVILLE, NI AILLEURS

EN FÉVRIER 2006, UN CHANTIER DE CONSTRUCTION D'UNE PRISON POUR MINEURS, un EPM (Établissement Pénitentiaire pour Mineurs) est occupé par des opposants à ce projet pendant une semaine à Orvault, dans la banlieue de Nantes. Fin mars 2006, un carnaval anti-carcéral à Lavaur, près de Toulouse, se termine par un sabotage partiel d'un autre chantier de prison pour mineurs. Voici quelques actes d'opposition rendus visibles qui s'ajoutent aux résistances quotidiennes de celles et ceux qui subissent l'enfermement dans les institutions carcérales : fugues, sabotages, incendies, affrontements avec les surveillants, etc. Souvent étouffées, plus généralement utilisées afin de justifier des mesures de plus en plus coercitives, ces actes d'insoumission répondent à la logique étatique d'enfermement de ceux qui dérangent.

L'ENFERMEMENT PEUT SIGNIFIER QU'ON ARRACHE UN ENFANT à sa famille, à ses proches et à son quartier, « pour son bien » en le plaçant dans un foyer. L'enfermement est aussi la solution imposée à ceux qu'on qualifie de « délinquants », ceux qui représentent un danger pour la société. Dans les deux cas, la logique est la même : le contrôle.

APRÈS L'INAUGURATION DE CELUI DE MEYZIEU (près de Lyon) en mars 2007, plusieurs inaugurations d'autres EPM vont suivre à Porcheville (région parisienne), Orvault et Lavaur. Le projet de construction des EPM est lancé en 2002, à l'époque où Pierre Bédier, ex-maire de Mantes-la-Jolie, est chargé des programmes de construction des prisons pour le ministère de la Justice. Rappelons que l'EPM de Porcheville en construction est situé dans la zone industrielle, classée SEVESO, c'est-à-dire entourée d'usines polluantes et dangereuses où toute construction d'habitation est interdite.

Les sept EPM représentent à terme 400 nouvelles places de prison pour les mineurs qui viennent s'ajouter aux quartiers pour mineurs déjà existant. Lors de l'inauguration du premier EPM le 9 mars dernier, l'actuel ministre de la justice Pascal Clément déclarait : « *Ce n'est vraiment pas une prison répressive mais une prison de réinsertion* ». Pierre Bédier, lui, affirmait dans un journal local en octobre 2004 : « *Dans une prison classique, il y a un encadrant pour trois détenus. Dans ces centres, il y aura trois encadrants (maton, éducateur) pour un détenu* ». Derrière ces discours, gardons à l'esprit la réalité carcérale : rupture affective avec ses proches, isolement, conditions de vie insalubres, souffrance légitimée par la vengeance d'État, bannissement de la société.

Les prisons se distinguent des autres établissements disciplinaires fermés comme les CEF (centres éducatifs fermés) : dans les prisons, les détenus ne sont pas seulement considérés comme des individus à remettre « dans le droit chemin » par des méthodes disciplinaires mais comme des personnes dangereuses qu'il convient d'isoler du reste de la société. La mise en place de ces EPM constitue un nouveau seuil dans le traitement que l'État réserve à celles et ceux qui ne se soumettent pas en étendant les possibilités d'enfermer dès 13 ans. Les aménagements humanitaires ou l'introduction de « droits » dans les prisons ne changent rien au fait que les détenus restent enfermés entre quatre murs.

LA LOI DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE RÉCEMMENT VOTÉE entérine et intensifie le contrôle et l'enfermement. Cette loi complexe systématise des dispositifs déjà existants. L'idée est de concentrer dans un même texte, axé autour du pénal, un ensemble de mesures qui permette de punir plus rapidement et plus sûrement : toujours plus de comportements deviennent des délits, des délits deviennent des crimes et les peines s'allongent. Les mineurs sont de plus en plus jugés et condamnés comme des adultes. Elle permet également d'optimiser le contrôle et le fichage en tissant un maillage au plus près des populations jugées dangereuses et en fabriquant des « profils à risque ».

Le discours critique le plus répandu contre cette loi est porté par les travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, etc.). Sous le mot d'ordre « anti-délation », il s'agit pour eux de conserver leur fonction sociale sans remettre en cause la notion même de prévention. En effet, ils posent comme nouveauté la délacion, c'est-à-dire la collaboration directe avec la police et les maires, alors que ces pratiques existent depuis longtemps. Les travailleurs sociaux tentent de défendre leur statut de « grand frère », de « garants d'un accès aux droits sociaux », de « couverture humanitaire ». En pratique, ils ont le pouvoir de maintenir ou non les allocations familiales, proposent des boulots pourris, occupent les jeunes par des formations professionnelles abrutissantes ou ennuyeuses, apprennent la soumission à l'exploitation économique. Leur fonction dépend de l'Etat et participe plus ou moins directement au même maillage de contrôle qui s'étend de l'école à parfois la prison. Des harcèlements disciplinaires aux psychologues scolaires, en passant par les assistants sociaux, les dossiers scolaires deviennent rapidement des casiers judiciaires. Pour l'État, il s'agit de contrôler, mater, dresser les « éléments potentiellement dangereux » et dans cette logique, les travailleurs sociaux sont l'un des chaînons de l'intégration à ce monde.

REFUSER CETTE INTÉGRATION, AVOIR LA RAGE ET L'EXPRIMER, c'est souvent « tomber dans la délinquance ». Des actes de survie face à un monde d'exploitation, de la débrouille pour sortir de galères matérielles et affectives quotidiennes aux formes de révolte collective comme les émeutes de novembre 2005, la délinquance est avant tout une catégorie créée par l'État lui permettant de renforcer ses organes répressifs et légitimer son pouvoir. A travers la lutte contre la délinquance et particulièrement celle des mineurs, c'est le mythe du « sauvageon de banlieue » impossible à civiliser qui est réactivé, l'ennemi intérieur qu'il faut mater.

S'OPPOSER À TOUTES LES FORMES D'ENFERMEMENT, de la prison à l'hôpital psychiatrique sans oublier l'usine, nécessite de remettre en cause les raisons pour lesquels on enferme des gens et sur qui décide qui doit être enfermé. Il ne peut pas exister de « prison à visage humain » : nous nous opposons à ces constructions de prisons comme nous souhaitons la destruction de toutes celles qui existent déjà. PARCE QU'APRÈS LEUR INAUGURATION IL SERA DÉJÀ TARD POUR EXPRIMER SON DÉSACCORD, AGISSONS DÈS À PRÉSENT POUR QU'AUCUN MINEUR NE SOIT INCARCÉRÉ NI À PORCHEVILLE NI AILLEURS.

contact : PASDEPM@NO-LOG.ORG



V. BIBLIOGRAPHIE & AUTRES INFOS...

L'ÉTAT, SA JUSTICE, SES LOIS, SES SERVITEURS

- > lois Perben I et II <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX0300028L>
- > lois de sécurité intérieure <http://www.lexinter.net/lois>
- > lois de prévention de la délinquance <http://www.senat.fr/leg/pjlo5-433.html>
- > rapport Benisti http://ecolesdifferentes.free.fr/rapport_BENISTI_prevention.pdf
- > rapport INSERM <http://www.abri.org/antidelation/Rapport-Inserm>
- > rapport Hermange <http://www.yvelines.pref.gouv.fr/s/C3%A9curit%C3%A9%2078/Rapports/Hermange%202005.pdf>
- > un dossier de présentation officiel de l'architecture des epm http://www.amotmj.justice.fr/IMG/pdf/RA_AMOTMJ_2006.pdf
- > site de la PJJ <http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10017&ssrubrique=10026>
- > site de l'administration pénitentiaire <http://www.enap.justice.fr/>
- > cahiers de la sécurité intérieure, « police et identification » http://www.inhes.interieur.gouv.fr/publications_articles.php?id_a=746&valeur=1

CONTRE TOUTES LES PRISONS, LES LUTTES ANTI-CARCÉRALES...

- > *Les maisons de correction 1830-1945*, H. Gaillac, Editions Cujas, 1970.
- > *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Michel Foucault, Gallimard, 1975.
- > *La bête contre les murs*, roman noir d'Edward Bunker, 1977, Rivages Noir.
- > *Les bagnes d'enfants et autres lieux d'enfermement*, Paul Dartiguenave, éditions libertaires, 2006.
- > journal *l'envolée* n°17 et n°18 <http://lejournalevolee.free.fr>
- > journal *Tout le monde dehors* <http://toutlemondedehors.free.fr>
- > revue *Tic Tac* numéro de mars 1997
- > *Une succincte histoire des luttes anti-carcérales depuis l'intérieur des prisons*. (brochure) <http://infokiosques.net/spip.php?article436>
- > *Post-scriptum sur les sociétés de contrôle*, Gilles Deleuze. (brochure) <http://infokiosques.net/spip.php?article214>
- > *Infos et petites recettes pour les proches de détenu-e-s*. (brochure) <http://infokiosques.net/spip.php?article61>

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE CONTRÔLE

- > *Ne laissez pas les machines jouer avec nos enfants.* (brochure) <http://infokiosques.net/spip.php?article315>
- > *Refuser le fichage ADN.* (brochure) <http://infokiosques.net/spip.php?article451>
- > *Rfid, police totale.* (brochure) <http://infokiosques.net/spip.php?article349>
- > *Les micro puces implantables à l'être humain.* (brochure) <http://infokiosques.net/spip.php?article253>
- > site par rapport au fichage ADN. <http://refusadn.free.fr/>
- > article sur l'enquête de INSERM « *prélèvement ADN sur 4000 élèves* » <http://refusadn.free.fr/spip.php?article76>
- > site 1984. <http://1984.over-blog.com>

ENFANCE, ÉDUCATION, ÉCOLE, « ÉDUCS » ET FORMATAGES...



- > *Vers une enfance majeure. Textes sur l'éducation.* Charles Fourier, 1821. La Fabrique, 2006.
- > *Au biribi des gosses, Zo d'Axa.* (brochure) <http://infokiosques.net/spip.php?article452>
- > *La société contre l'enfant,* Carole Sandrel, Stock 2, « Lutter », 1977.
- > *La bête au ventre,* roman noir d'Edward Bunker, 1980, Rivages Noir.
- > *Les enfants du bain,* Marie Rouanet, Pocket, 2001.
- > *Dans le ventre de l'Ogre.* (brochure) <http://infokiosques.net/spip.php?article427>
- > *Enfants réprimés, enfants révoltés. Agenda 2007.*

Édité par les Chemins de nulle part, Marseille et Avignon.

- > site Zéro de conduite. <http://www.pasdeodeconduite.ras.eu.org/>
- > site du Collectif national unitaire contre la délation. <http://www.abri.org/antidelation>
- > liste anti-délation anti-delation@abri.org

et également, *Le Petit vaurien* (journal émanant du collectif de Lavaur)
<http://lelaboratoire.over-blog.com/22-categorie-805111.html>

PETITE FILMOGRAPHIE...

- > *L'enfance nue,* Maurice Pialat, 1968.
- > *If...*, Lindsay Anderson, 1968.
- > *De bruit et de fureur,* Jean-Claude Brisseau, 1987.
- > *Le petit criminel,* Jacques Doillon, 1990.
- > *Le fils du requin,* Agnès Merlet, 1993.
- > *La tête au mur,* documentaire de Bénédicte Liénard, 1997.

LA GÉNÉRATION PERDUE...

MERCREDI DERNIER,

17 juillet, le sieur Perben, ministrone de la Justice en Chiraquie, a présenté devant le Conseil des ministres le projet de loi sur le rétablissement des prisons pour enfants.

Comment peut-on s'étonner que la première loi de ce gouvernement soit une loi d'inspiration policière ? Depuis des lustres, les ministres de la Police, qu'ils soient de gauche ou de droite, la réclamèrent, de Gaston Defferre à Chevènement, de Pasqua à Sarkozy.

Les petits piranhas des cités de l'exil péri-urbain inquiètent le bon peuple accro aux drogues dures de la sécurité. Et la masse des électeurs n'a-t-elle pas choisi le parti de l'ordre ? Les journaux de TFN ont si bien su dealer leur camelote de trouille à chaque rayon.

Nous entrons dans le troisième millénaire avec une loi digne du XIXe siècle ! L'inspiration policière ne restera-t-elle pas à tout jamais marquée par l'esprit de Javert ? Rassurez-vous tout de suite, croyez-en notre longue expérience de la répression, vous avez pris le bon chemin, et de quelques petits voleurs de miches de pain vous allez faire de redoutables forçats. Arrêtez... Nous savons bien que de nos jours, ils vendent des barrettes de shit et tirent des portables. Mais l'esprit demeure le même. Le système réprime la misère qu'il a su si bien entretenir, et, tout naturellement, le néo-libéralisme a opté pour la solution du bon vieux libéralisme bourgeois... la criminalisation des pauvres.



QUE VAUT UNE SOCIÉTÉ QUI ENVOIE SES ENFANTS EN PRISON ?

Nous ne croyons pas plus aux tartufes bedonnants qui sacralisent les ordonnances de 45. Reconnaissons tout de même qu'inspirées par l'esprit de la Résistance et surtout par des hommes qui avaient connu la paille des prisons, ces lois étaient un mieux. Une tardive mais juste éradication des bagnes d'enfants. Pourtant, elles ne furent jamais la panacée. Jamais. C'est facile de ne voir que le bon côté des choses en restant du côté du manche, toujours du côté du manche. Alors profitons aujourd'hui de cet échange pour vous dire ce qu'a été l'expérience du côté du bâton. Car pour ce qui est de l'après-guerre, nous voudrions vous rappeler quelques histoires, souvent des histoires intimes.

Depuis les années 50, le gros du bataillon des réclusionnaires peuplant les centrales de ce pays est issu des quartiers populaires et forgé à la haine aux foyers de la PJJ et de la Dass. Si les orphelinats ont produit une activité délinquante plus classique, la génération des « blousons noirs » réprimée dans les Ipes — les maisons de correction des années 60 — a été le fer de lance de la vague des équipes de braqueurs qui écumèrent les années 70. Leur audace se vérifiait dans les prises d'otages et les fusillades sanglantes. Les équipes se montaient autour des centres d'éducation surveillée,

à Savigny-sur-Orge pour la banlieue sud, à Aniane pour le Midi et à chaque région, sa pouponnière de la nouvelle criminalité.

Les pères Fouettard diront qu'avec de la mauvaise graine, on ne récoltera jamais rien de la bonne céréale. Eux qui ressemblent si bien aux éducateurs qu'ils nous envoyèrent pour nous mater. Les cerbères essayèrent d'en finir avec notre révolte à coups de trique. Surtout, le soir des fugues, quand les gendarmes nous ramenaient enchaînés. Ici, à Arles, des décennies plus tard, il faudrait qu'on montre aux nostalgiques des ordonnances de 1945 quelques cicatrices moissonnées au nom de la déesse ÉDUCATION.

ET IL N'Y A PAS EU SEULEMENT DES COUPS.

Il y eut les privations, le « pain sec » pour les punis – et encore un repas sur deux...

Il y eut les arbitraires, les vexations, l'acharnement sur les souffre-douleur.

Ils nous donnèrent un bagage minimum juste celui dont on a besoin en prison : savoir mentir et dissimuler, résister au pire, faire les coups en douce, ne pas montrer ses sentiments, la politesse serait une faiblesse, et la sacro-sainte hypocrisie toujours...

Dans certains établissements, les plus horribles, si l'on voulait bouffer à sa faim et échapper aux corvées les plus dégueulasses, il fallait accepter les caresses salaces des éduc... Voilà comment fut protégée une partie de la jeunesse par les éducateurs judiciaires.

ET L'ON VOUDRAIT QUE NOUS SOYONS DE GENTILS GARÇONS.

Nous n'étions pas bons, il est vrai, mais ils nous rendirent mauvais.

A la centrale d'Arles, les jeunes des cités sont encore rares. Ils écoutent du rap à fond la caisse, parfois le soir tard. Ils parlent aux fenêtres comme aux Baumettes, ils roulent des épaules sur les coursives... Ce n'est pas bien grave. Pour sourire, on les surnomme d'un terme qui leur va si bien : « les Gremlins ».

Et pour le moment, les hordes de Gremlins sont abonnées aux petites peines. Ils peuplent les maisons d'arrêt et les centres de détention régionaux. Ils n'ont jamais su créer une délinquance nouvelle, ils sont restés dans leur quartier, en bas de leur immeuble et ils se débrouillent seulement à la petite semaine...

Mais les experts de la tolérance zéro ne peuvent plus accepter ces abcès de fixation à faible intensité d'illégalisme. Ils veulent taper un bon coup de talon dans la fourmilière et démanteler la petite économie marginale faisant vivre des milliers de familles démunies. Vous n'avez plus l'intelligente gouvernance qui vous permettait de saisir qu'il faut impérativement laisser un espace d'autonomie relative entre la précarité néo-libérale – incapable de donner du travail à tous les pauvres – et l'assistanat de masse – réduisant plusieurs millions de personnes à la mendicité étatisée.

Les flics ont reçu carte blanche. Ils vont capturer au flash-ball plusieurs centaines de gamins. Puis de plus en plus, toujours plus. Les juges pour enfant les jeteront dans les nouveaux cachots de la PJJ. Malgré leurs bonnes intentions, les éducateurs, les matons, les éducateurs-matons seront mobilisés au tout-sécurité. Ils s'enfermeront dans le conflit qui naîtra immanquablement et de toute évidence. Dans la prison, la répression l'emporte toujours. Le conflit entre celui qui souffre et veut s'enfuir et celui qui finit toujours par le surveiller et le punir est inéluctable. Dès cet instant, il n'y a plus de limite, l'engrenage est sans fin.

Nous n'avons rien de voyants extralucides mais nos prévisions reposent sur le vécu du peuple des prisons. Et croyez-nous sur parole, les bandes de Gremlins sortiront des foyers de la tolérance zéro avec pour seule éducation la capacité d'inventer une délinquance bien plus dure que celle de leurs prédécesseurs sortis des foyers de la Dass et des centres d'éducation surveillée.

Sans révolution, pas de hic

Nous crèverons rue Copernic

CHASSE À L'ENFANT

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Au dessus de l'île on voit des oiseaux
Tout autour de l'île il y a de l'eau

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Qu'est-ce que c'est que ces hurlements

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant

Il avait dit J'en ai assez de la maison de redressement
Et les gardiens à coups de clefs lui avaient brisé les dents
Et puis ils l'avaient laissé étendu sur les ciments

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Maintenant il s'est sauvé
Et comme une bête traquée
Il galope dans la nuit
Et tous galopent après lui
Les gendarmes les touristes les rentiers les artistes

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant
Pour chasser l'enfant pas besoin de permis
Tous les braves gens s'y sont mis
Qu'est-ce qui nage dans la nuit
Quels sont ces éclairs ces bruits
C'est un enfant qui s'enfuit
On tire sur lui à coups de fusil

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Tous ces messieurs sur le rivage
Sont bredouilles et verts de rage

Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !

Rejoindras-tu le continent rejoindras-tu le continent

Au dessus de l'île on voit des oiseaux
Tout autour de l'île il y a de l'eau.

Jacques Prévert

Ce poème de Prévert évoque la mutinerie d'août 1934, dans le bague pour enfants de Belle-île. Après que les moniteurs aient tabassé un pupille, les jeunes détenus se sont soulevés et enfuis.

Une prime de 20 francs été offerte à quiconque capturerait un fugitif. Cette mutinerie déclencha une campagne de presse demandant la fermeture des bagnes d'enfant.

I. HISTORIQUE & CONTEXTE.

II. LE PROJET.

III. LA MISE EN OEUVRE.

IV. CHRONOLOGIE DES ACTIONS DE RÉSISTANCE...

V. BIBLIOGRAPHIE & AUTRES INFOS.

VI. PLAN.

BONUS : TEXTES & TRACTS



CONTACT : ENFINIRAVECLESEPM@NO-LOG.ORG